

Postulat Graziella Schaller et consorts au nom du groupe vert'libéral – L'asphalte usagé est exporté massivement : n'est-ce pas une aberration ?

Texte déposé

Sensibilisée à la question du recyclage des produits bitumineux, j'avais posé en 2012 une question à Mme la conseillère d'Etat, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines.

Persuadée que ce sujet reste toujours actuel pour le canton, je souhaite que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur sa gestion de l'asphalte usagé.

Dans l'exposé des motifs et projet de décret 50 de janvier 2018 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 14'500'000 francs pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales, il est mentionné que les revêtements fraisés sont traités conformément à la directive cantonale de la Direction générale de l'environnement Déchets de démolition des routes (DCPE 874) : « la direction générale de la mobilité et des routes privilégie, chaque fois que cela est possible, l'utilisation d'enrobés recyclés et/ou d'enrobés tièdes (EBT). Ces deux mesures permettent de réintroduire les enrobés fraisés dans la chaîne de fabrication, de réduire les stocks de fraisat routier des entreprises et de diminuer les émissions de CO₂. »

La DCPE 874 de janvier 2017 donne des directives et des informations techniques. Il est toutefois impossible de savoir quelle proportion ni quelles quantités de déchets sont recyclées ou exportées.

Une gestion responsable de l'asphalte usagé ?

D'énormes quantités d'asphalte sont retirées chaque année des routes suisses. La couche d'usure de la chaussée est rabotée, voire enlevée complètement. Le perfectionnisme helvétique impose que la couche supérieure du revêtement des routes nationales soit neuve. Comme les couches inférieures, qui sont les plus adaptées au recyclage, sont de moins en moins remplacées, et que les routes cantonales continuent à devoir être assainies, les quantités de recyclés admises sont minimales, les tas d'enrobés bitumineux non recyclés grossissent.

Aujourd'hui, la situation est critique, et les entreprises ne savent plus où aller déposer l'asphalte usagé, car il s'est amassé dans les cantons, et les décharges suisses sont saturées. Ces déchets sont massivement exportés hors de nos frontières, stockés en Italie, brûlés, et ce, jusqu'aux Pays-Bas.

Est-ce là une attitude responsable ? Non ! Ceci n'est plus acceptable !

L'Etat impose à ses citoyens de recycler leurs déchets ménagers : il devrait être exemplaire dans le recyclage des matériaux des chantiers routiers qu'il gère. L'exportation de déchets ne peut pas être une solution durable. Dès lors, il est impératif que le canton trouve des solutions à très court terme pour augmenter la quantité de recyclés dans ses enrobés bitumineux et dans les graves de fondations.

Pour ces raisons, je souhaite demander au canton de procéder à une étude sur la gestion des matériaux provenant de la réfection des routes cantonales pour connaître le sort réservé à l'asphalte usagé, en particulier sur les aspects suivants :

- Quelles sont les études que les services de l'Etat ont déjà menées ?
- Les services s'appuient-ils sur les travaux réalisés depuis plusieurs années par la branche, l'Association Vaudoise des Gravieres et Déchets (AVGD) ?
- Quelles sont les solutions mises en place par les autres cantons, dont le canton de Vaud s'est inspiré ou qu'il pourrait appliquer ?

- Les pistes de valorisation explorées.
 - Les revalorisations mises en place.
 - Les économies qui pourraient être induites par la réutilisation de ces matériaux recyclés.
 - Quelles sont les quantités stockées, recyclées, valorisées et exportées, par rapport aux quantités importées ?
 - Quelles sont les installations spécifiques en Suisse pour incinérer ses déchets ?
 - S’il n’en existe pas, est-il prévu d’en construire ?
 - Comment les règles et normes de réutilisation pourraient-elles être assouplies ou changées ?
- Je remercie par avance le Conseil d’Etat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Au nom du groupe vert’libéral, Graziella Schaller
et 22 cosignataires*

Développement

Mme Graziella Schaller (V’L) : — Vous viendrait-il encore à l’idée d’exporter massivement nos déchets ménagers pour qu’ils soient brûlés ou stockés à l’étranger, ou encore de les entasser dans des décharges ? Non, bien entendu. Et pourtant, c’est ce que bien des cantons font encore aujourd’hui, en Suisse et dans le canton de Vaud, avec les déchets bitumineux, autrement dit l’asphalte récupéré sur les routes lors des réfections. Une émission diffusée cet été, lors de la canicule estivale, nous a rappelé que la Suisse exporte massivement de l’asphalte usagé. Nous avons aussi appris que ces riches matériaux représentent une grande valeur intrinsèque, raison pour laquelle ils sont stockés. Mais comme les tas augmentent, dans notre pays, les matériaux sont donc exportés pour être stockés à l’étranger, voire brûlés. Aujourd’hui, cette attitude n’est ni responsable ni durable !

Le canton et le Conseil d’Etat ont certainement déjà émis des directives et les mesures prises, en Suisse, ont été communiquées à la Commission des infrastructures liées aux transports et à la mobilité. Cependant, nous souhaitons que le Conseil d’Etat informe également les députés des pistes évoquées, en particulier concernant l’assouplissement des normes. Nous aimerions également qu’il nous indique quelle quantité de ces matériaux est stockée et recyclée, et qu’il nous expose les mesures mises en place dans d’autres cantons, voire dans d’autres pays et dont il pourrait s’inspirer.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.